

Synthèse du rapport sur les dépenses fiscales 2011

L'élargissement de l'assiette a permis la consolidation de la part des recettes fiscales dans les recettes ordinaires qui est passée de 84,3 % en 2000 à 88,5 % en 2010.

Cette tendance est confirmée par l'amélioration des recettes des impôts directs dont la part dans l'ensemble des recettes fiscales est passée de 32,9 % en 2000 à 35,9 % en 2010, enregistrant ainsi une progression annuelle moyenne de 9,8 %, pour un taux d'accroissement moyen du PIB en termes courants de 6,3 % sur la même période.

Pour évaluer le coût engendré par les dépenses fiscales, un inventaire de 399 dispositions dérogatoires a été dressé en 2011, contre 384 en 2010, 393 en 2009 et 392 en 2008.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des mesures dérogatoires entre 2010 et 2011.

Tableau 1: Evolution du nombre de mesures dérogatoires

Impôt	Evaluation 2010			Evaluation 2011			Variation 11/10	
	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Recens.	Evaluat.
– Taxe sur la Valeur Ajoutée	129	33,6%	109	129	32,3%	113	0,0%	3,7%
– Impôt sur les Sociétés	85	22,1%	40	90	22,6%	58	5,9%	45,0%
– Impôt sur le Revenu	73	19,0%	24	80	20,1%	40	9,6%	66,7%
– Droits d'Enregistrement et de Timbre	87	22,7%	42	90	22,6%	51	3,4%	21,4%
– Taxes Intérieures de Consommation	7	1,8%	7	7	1,8%	7	0,0%	0,0%
– Droits de douane	3	0,8%	3	3	0,8%	2	0,0%	-33,3%
Total	384	100,0%	225	399	100,0%	271	3,9%	20,4%

Ainsi, le nombre de mesures recensées est passé de 384 en 2010 à 399 en 2011. Parmi ces mesures, 271 ont fait l'objet d'évaluation en 2011 contre 225 en 2010, soit 20,4 % de plus.

Tableau 2: Evaluation des mesures dérogatoires

Désignation	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Nombre de mesures recensées	392	393	384	399	3,9%
Nombre de mesures évaluées	192	202	225	271	20,4%
Montant évalué en MDHS	26 944	28 734	29 801	32 075	7,6%

Le montant des dépenses fiscales évaluées en 2011 s'élève à 32.075 MDHS contre 29.801 MDHS en 2010, soit une augmentation de 7,6 %.

Leur part représente 18,3 % dans les recettes fiscales contre 17,4 % en 2010. Quant à la part des dépenses fiscales dans le PIB, elle est de 3,9 % en 2010 et en 2011.

Sans les droits de douane et les taxes intérieures de consommation, la part des dépenses fiscales est passée de 3,6 % du PIB en 2010 à 3,7 % en 2011.

Concernant la part des dépenses fiscales dans les recettes des impôts considérés (I.S, I.R, T.V.A et D.E.T), elle est passée de 20,2 % en 2010 à 21,0 % en 2011.

Les exonérations totales (17.606 MDHS) représentent 54,9 % du total des mesures évaluées, suivi des réductions de taux à raison de 25,3 % (8.127 MDHS).

L'augmentation des dépenses fiscales évaluées au titre de l'année 2011 par rapport à l'année 2010 est de 7,6 %. Elle est due essentiellement aux actualisations opérées, et à l'estimation de l'impact budgétaire de 52 mesures, nouvellement évaluées, pour un montant de 1.274 MDHS.

Par impôt, ces dépenses se présentent comme suit :

Tableau 3:Evaluation par impôt

En millions de DHS

Impôt	Evaluation 2010		Evaluation 2011		Variation 10/09
	Montant	Part	Montant	Part	
– Taxe sur la Valeur Ajoutée	13 758	46,2%	13 236	41,3%	-3,8%
– Impôt sur les Sociétés	6 016	20,2%	7 069	22,0%	17,5%
– Impôt sur le Revenu	4 216	14,1%	4 326	13,5%	2,6%
– Droits d'Enregistrement et de Timbre	3 891	13,1%	5 513	17,2%	41,7%
– Taxes Intérieures de Consommation	1 285	4,3%	1 268	4,0%	-1,3%
– Droits de douane	636	2,1%	664	2,1%	4,4%
Total	29 801	100,0%	32 075	100,0%	7,6%

Ainsi, en matière de TVA, qui constitue la part importante des dépenses fiscales, soit 41,3 %, le montant est passé de 13.758 MDHS en 2010 à 13.236 MDHS en 2011.

Si on exclut de ce montant les dépenses fiscales afférentes aux taux réduits, l'estimation s'élève à 10.423 MDHS en 2011, soit 78,7 % du total des dépenses fiscales relatives à la TVA.

En matière d'impôt sur les sociétés, le montant des dépenses fiscales estimées est de 7.069 MDHS en 2011. La plupart de ces dépenses bénéficient aux entreprises (6.744 MDHS dont 2.666 MDHS concernent les exportateurs).

Les dépenses fiscales estimées au niveau de l'impôt sur le revenu ont atteint le montant de 4.326 MDHS dont 2.506 MDHS en faveur des ménages.

Quand aux droits d'enregistrement et de timbre, le montant des dépenses fiscales y afférent est de 5.513 MDHS, soit 17,2 % de l'ensemble. Elles portent sur les activités immobilières pour 2.782 MDHS.

Par bénéficiaire, ces dépenses se présentent comme suit :

Tableau 4: Principaux bénéficiaires

Bénéficiaires	2010		2011			
	Nombre	Montant	Nombre	Part	Montant	Part
– Entreprises	166	17 091	173	43,4%	19 154	59,7%
<i>dont : Promoteurs immobiliers</i>	15	2 591	16	4,0%	3 072	9,6%
<i>Exportateurs</i>	12	2 418	12	3,0%	2 981	9,3%
– Ménages	103	9 285	110	27,6%	9 627	30,0%
– Services Publics	55	3 217	56	14,0%	3 143	9,8%
– Autres	60	209	60	15,0%	151	0,5%
Total	384	29 801	399	100,0%	32 075	100,0%

En 2011, les mesures dérogatoires recensées bénéficient pour 43,4 % aux entreprises et pour 27,6 % aux ménages.

L'évaluation des dépenses fiscales par secteur d'activité se présente comme suit :

Tableau 5: Principaux secteurs d'activité

Secteurs d'activité	2010			2011				
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Montant	Part
– Activités Immobilières	39	28	4 438	41	10%	33	5 413	16,9%
– Agriculture, pêche	31	20	4 035	31	8%	23	4 296	13,4%
– Edition, imprimerie	4	3	357	4	1%	3	159	0,5%
– Electricité et gaz	4	3	1 097	4	1%	3	1 278	4,0%
– Exportation	12	5	2 421	12	3%	5	3 003	9,4%
– Industrie automobile et chimique	5	5	734	5	1%	4	296	0,9%
– Industries	14	14	2 312	14	4%	14	2 471	7,7%

alimentaires								
– Intermédiation Financière	33	16	1 322	40	10%	29	1 464	4,6%
– Prévoyance Sociale	18	14	3 564	18	5%	14	2 983	9,3%
– Régions	28	15	1 091	28	7%	18	887	2,8%
– Santé et action sociale	53	24	1 253	53	13%	34	2 029	6,3%
– Secteur du Transport	20	13	1 212	20	5%	13	1 424	4,4%
– Services publics	14	6	2 045	15	4%	7	1 744	5,4%
– Tourisme	3	3	423	4	1%	4	449	1,4%
– Mesures communes à tous les secteurs	24	18	2 464	27	7%	20	3 225	10,1%
– Autres Secteurs	82	38	1 033	83	21%	47	954	3,0%
Total	384	225	29 801	399	100%	271	32 075	100%

A cet égard, on constate toujours la prédominance des dérogations au profit des activités immobilières. Au nombre de 41 mesures, celles évaluées totalisent 5.413 MDHS en 2011, contre 4.438 MDHS en 2010, enregistrant une hausse de 22,0 %. Elles représentent 16,9 % des dépenses fiscales évaluées en 2011.

Les dépenses fiscales afférentes aux conventions conclues avec l'Etat se rapportant à l'exonération de tous impôts et taxes au profit des programmes de logements sociaux en cours, s'élèvent à 1.126 MDHS, dont 798 MDHS pour la T.V.A et 328 MDHS pour l'I.S.

Les dépenses fiscales consenties en faveur de l'énergie ont atteint 1.278 MDHS en 2011, soit 4,0 % de l'ensemble des dépenses (778 MDHS provient de la T.V.A et 500 MDHS de la T.I.C).

Quant au secteur du transport, il bénéficie de 20 mesures dérogatoires. Celles évaluées, au nombre de 13 atteignent 1.424 MDHS en 2011 dont :

- 432 MDHS pour le transport au titre du taux de T.V.A de 14%;
- 768 MDHS au titre des T.I.C.

Les mesures additionnelles en faveur des entreprises exportatrices totalisent 3.003 MDHS en 2011 de dépenses, dont 2.666 MDHS sont relatives à l'I.S.

Les dépenses fiscales relatives aux régimes fiscaux préférentiels dont bénéficient les régions ont atteint 887 MDHS en 2011. Ces dépenses concernent, en grande partie, la zone de Tanger avec 404 MDHS pour l'I.S et 60 MDHS pour l'I.R.

Le secteur du tourisme a bénéficié de 449 MDHS en 2011. Ces dépenses proviennent essentiellement de l'application du taux réduit de 17,5% pour les entreprises hôtelières sur la partie de leur chiffre d'affaires réalisé en devises (341 MDHS).